

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 22 juin 2017

M. Pierre Méthé
Directeur Affaires Institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3987-2016 – Phase 2 Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2017 – INDICATIONS DU ROÉÉ POUR LA PLANIFICATION DE L'AUDIENCE

N/D 1001-101

Cher M. Méthé,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) transmet les informations suivantes relatives à la planification de l'audience dans le dossier en rubrique, tel que requis par la Régie dans sa correspondance du 19 juin 2017 (A-0069).

- **Temps requis pour l'adoption et la présentation de la preuve**

Le ROÉÉ prévoit avoir besoin d'une période totale de 30 minutes pour l'adoption et la présentation de sa preuve.

- **Liste des témoins**

Le ROÉÉ fera entendre deux témoins ordinaires, M. Jean-Pierre Finet et M. Bertrand Schepper, analystes externes en énergie pour le Regroupement.

- **Temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins de Gaz Métro et des autres intervenants**

À ce stade-ci, le ROEÉ prévoit 85 minutes pour contre-interroger les témoins des panels 1, 2, 3 et 6 de Gaz Métro. La répartition du temps pour le contre-interrogatoire des témoins de Gaz Métro est prévue de la manière suivante :

- Panel 1 : 15 minutes;
- Panel 2 : 15 minutes;
- Panel 3 : 40 minutes;
- Panel 6 : 15 minutes.

Sous réserve des témoignages en audience des autres intervenants, le ROEÉ ne prévoit pas les contre-interroger. Ceci étant dit, le ROEÉ demande à la Régie de conserver ses droits pour ce faire.

- **Temps prévu pour l'argumentation finale et le mode de présentation souhaité**

Le ROEÉ prévoit une période de 40 minutes pour son argumentation finale. Le ROEÉ souhaite présenter son argumentation sous forme orale.

- **Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience**

Le ROEÉ ne prévoit pas soulever à ce stade-ci de moyen préliminaire.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, monsieur Méthé, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat
franklin@gertlerlex.ca